



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice**

Paris, le 22 DEC. 2020

24/12/2020



0000172016

Madame la Contrôleure générale,

A l'issue de la visite de votre prédécesseur du 14 au 17 janvier 2019 du Centre éducatif fermé (CEF) de Saint-Germain-Lespinasse, vous m'avez adressé, fin juin 2020, votre rapport et je vous en remercie.

Vos neuf recommandations et douze propositions s'articulent autour de trois axes principaux relatifs à l'immobilier, à la gestion des ressources humaines et à la prise en charge éducative.

#### **1. Vos propositions relatives à l'immobilier**

Proposition 1 : Afin de faciliter l'accès par des familles, une signalétique doit être installée au carrefour avec la RN 7.

Un accord de la mairie a été obtenu pour l'allée des Cèdres et une demande au Conseil Régional est en cours pour le grand axe.

Proposition 2 : Des cheminements couverts au sein de la cour doivent être aménagés pour permettre une circulation plus agréable entre les bâtiments lorsque les conditions climatiques sont mauvaises.

Cette proposition sera prévue dans la programmation sur les prochains budgets prévisionnels sachant qu'une étude de faisabilité et du coût devra être réalisée.

Madame Dominique Simonnot  
Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19

*Proposition 3 : Afin d'agrémenter les conditions d'accueil des familles et de valoriser l'activité des jeunes, la salle d'entretien des familles devrait être décorée avec des illustrations d'activités réalisées par les jeunes.*

Depuis votre visite il a été procédé à une amélioration de l'aménagement et de la décoration. Des ateliers d'activités pédagogiques sont également en cours pour agrémenter les lieux de vie et d'accueil (notamment un atelier mosaïque).

*Proposition 4 : L'ambiance du réfectoire doit être améliorée par une décoration appropriée, l'affichage d'informations diététiques et des travaux permettant la réduction du son niveau acoustique.*

Décoration et affichages ont d'ores et déjà été mis en place. Un travail mené par le pôle soins est actuellement en cours sur l'alimentation et la diététique. Il permettra à terme l'affichage d'informations réalisées avec les jeunes.

Pour ce qui est de l'isolation acoustique, une étude sur l'installation de panneaux d'isolation est prévue au budget prévisionnel 2021.

*Proposition 5 : Les douches doivent être équipées d'un mitigeur et dans l'attente, la température de l'eau doit être augmentée.*

La température de l'eau a été augmentée depuis février 2019.

*Proposition 6 : Afin de permettre une appropriation accrue par les jeunes, il est indispensable de décorer les différents espaces de vie. Ceci peut être l'occasion d'activités à moindre frais, impliquant les jeunes, et permettant de valoriser la vie au sein du centre.*

Afin de répondre à cette proposition, des activités pédagogiques (pyrogravure/ poterie, atelier mosaïque en 2020), ont été mises en place. Les réalisations permettront d'agrémenter les lieux de vie.

## **2. Votre recommandation relative aux ressources humaines**

*Recommandation 1 : Les difficultés de recrutement d'éducateurs appellent des modalités d'engagement sur un terme étendu, avec un éventuel recours aux dispositifs de qualification en cours d'emploi.*

Sur cette problématique du recrutement et de la professionnalisation des personnels, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance :

- De l'arrivée de deux contrats de professionnalisation depuis la rentrée 2020 ;
- Qu'un éducateur recruté via un contrat de professionnalisation a obtenu son diplôme de moniteur éducateur et a été recruté en contrat à durée indéterminée à compter du 15 juillet 2020, portant l'effectif des éducateurs à ce jour à 14 depuis décembre 2019 ;
- Que des formations et des validations d'acquis d'expérience (VAE) ont été mises en place pour l'obtention de diplômes de moniteur éducateur (M.E) et d'éducateur spécialisé (E.S).

### 3. Vos recommandations et propositions relatives à la prise en charge éducative

#### 3.1 Vos recommandations et propositions concernant les aspects organisationnels de la prise en charge éducative

*Recommandation 2 : Les autorités qui prononcent des placements en centre éducatif fermé doivent tenir compte de la capacité réelle d'accueil du centre, notamment au regard du nombre et de la qualification des éducateurs présents, et non pas seulement du nombre des chambres théoriquement disponibles.*

Le travail mis en place avec la direction territoriale de la Loire permet un suivi et un accueil efficient des demandes "programmées". La difficulté reste sur les défèvements. Les situations d'urgence qui y sont liées ne permettent pas toujours de tenir compte des aléas du CEF. Toutefois, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse prend en compte la situation du CEF pour le placement des jeunes. Elle a par exemple pu en limiter le nombre à huit durant plusieurs mois après le déménagement, et depuis, la montée en charge d'accueil est faite en fonction du parcours et des difficultés des jeunes confiés. Un suivi hebdomadaire a également été mis en place durant la période de confinement lié au COVID.

*Recommandation 4 : Lorsque les parents du mineur placé imposent au centre une disposition restrictive en matière de soins telle que le refus des transfusions sanguines, le centre doit en informer le magistrat mandant.*

Cette recommandation est aujourd'hui suivie.

*Recommandation 5 : L'établissement doit faire de l'amélioration des DIPC un axe de travail : il s'agit notamment de garantir un respect systématique du calendrier théorique de leur élaboration, de former le personnel à l'intérêt et à la bonne tenue de ce document et de rechercher une véritable personnalisation des parcours proposés.*

Les conditions du respect de la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et des documents de prise en charge sont aujourd'hui travaillés avec les équipes. La montée en charge de l'équipe éducative depuis 2019 a généré une dynamique de formation sur ces sujets et un suivi renforcé de la direction. Sur 2020-2021, un travail sur les écrits professionnels est prévu. Par ailleurs, la mise en place du logiciel de gestion informatisée des dossiers des usagers NEMO, au dernier trimestre 2020, garantira à court terme le respect de échéances et facilitera encore le passage à l'écrit.

*Recommandation 8 : Le règlement de fonctionnement doit être réécrit pour être expurgé des obligations qui n'incombent pas aux mineurs afin que soit ajoutée l'échelle des sanctions qu'ils encourent en cas d'infraction.*

Le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil ainsi que le projet d'établissement ont été retravaillés et réécrits en 2019, à l'occasion du renouvellement de l'habilitation PJJ.

*Recommandation 9 : Un registre des "contenances" doit être minutieusement renseigné en mentionnant le nom du mineur, des auteurs du geste et ses motifs circonstanciés.*

Le registre des « contenances » est aujourd'hui mis en place et une formation sur la gestion de la violence a eu lieu en 2019.

Par ailleurs, la mise en place du logiciel « Nemo », au dernier trimestre 2020, permettra de centraliser les informations, de faciliter les écrits des professionnels et de limiter le nombre de registres et d'écrits pour un même évènement.

*Proposition 7 : Les documents pédagogiques doivent être complétés et validés par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et l'association gestionnaire.*

Le projet d'établissement a été réécrit en mars 2019, à l'occasion du renouvellement de l'habilitation PJJ.

*Proposition 8 : La tenue des dossiers des mineurs doit être améliorée et sécurisée afin d'en faire de véritables outils de travail des éducateurs. Pour cela, leur présentation doit être plus ergonomique, leur contenu doit être homogène et systématiquement contrôlé et leur conservation doit garantir la confidentialité.*

L'installation du logiciel « Nemo » -, au dernier trimestre 2020, permettra d'une part le respect de la confidentialité et d'autre part une plus grande efficacité dans le partage des informations entre professionnels (droit d'accès différenciés). En attendant, les dossiers des jeunes ont été déplacés dans une armoire métallique dans le bureau des éducateurs.

*Proposition 9 : Les parents doivent recevoir systématiquement le règlement de fonctionnement de l'établissement.*

Lors des accueils programmés, le règlement de fonctionnement de l'établissement est remis en la présence des parents. Une difficulté peut se poser pour remettre ce document lors des défèrements et des informations parcellaires et/ou échelonnées peuvent être transmises. Pour autant, les documents relatifs à la prise en charge sont remis, lors des synthèses, s'ils ne l'ont pas été précédemment.

*Proposition 10 : Un planning hebdomadaire doit être élaboré et affiché mentionnant pour chaque mineur son emploi du temps quotidien pour la semaine afin de lui permettre de se repérer dans le temps, de se préparer aux différentes activités prévues et de s'investir dans les activités régulières et de faciliter aux éducateurs la préparation et la coordination des activités.*

Un travail est en cours pour stabiliser les activités, en fonction des compétences du personnel présent au quotidien. Une planification plus soutenue des activités a été instaurée, après la période de confinement, le tableau d'activités ayant été remis en place et mis à jour, lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

*Proposition 11 : Les activités doivent être davantage variées et moins axées sur le seul sport. Elles pourront faire l'objet d'une valorisation par l'affichage de photos ou de réalisations, contribuant ainsi à la décoration des locaux. Des partenariats auprès du tissu socio-économique et associatif local doivent être développés afin de permettre d'enrichir et de diversifier les activités culturelles et de loisirs, en privilégiant leur déroulement à l'extérieur.*

Plusieurs partenariats sont mis en place (avec le centre équestre, parcours citoyen avec la mairie du village, brevet de sécurité routière, avec une socio-esthéticienne mensuellement). Des activités diversifiées sont proposées tant à l'intérieur du CEF qu'en extérieur (mosaïque, ateliers cuisine, médiation animale, sorties pédagogiques, activités extérieures en fonction des possibilités).

Proposition 12 : Les apports du séjour au CEF en termes de scolarisation ou d'insertion professionnelle doivent être fortement améliorés pour étayer le projet de sortie afin que celui-ci ne se résume pas en la recherche d'un lieu de vie.

Des référents « insertion » et "santé" ont été désignés afin de coordonner le parcours d'insertion et de préparation à la sortie, en lien avec l'équipe enseignante et l'équipe éducative.

### **3.2 Vos recommandations et propositions concernant le respect des droits fondamentaux des jeunes placés**

Recommandation 3 : Le CEF n'a pas à communiquer les pièces relatives au séjour des mineurs à d'autres autorités que le juge mandant.

Aucune transmission d'informations n'a lieu sans l'accord du juge mandant afin de garantir la confidentialité.

Recommandation 6 : La prise en charge scolaire doit être valorisée auprès des mineurs, qui tous relèvent de l'obligation scolaire, et favorisée par la mise à disposition d'un matériel pédagogique plus riche, attractif et mieux adapté. La répartition du poste sur deux enseignants n'est pas favorable à leur intégration dans l'équipe éducative, l'éducation nationale doit s'efforcer d'y mettre fin.

J'ai pris bonne note de votre recommandation. Toutefois, le fonctionnement avec deux enseignants permet une prise en charge diversifiée et cohérente, les enseignants travaillant en lien. L'aménagement de la salle de classe est en cours de réflexion pour un accompagnement efficient des jeunes. Le CEF est actuellement à la recherche de matériel numérique pour soutenir le travail pédagogique.

La DPJJ reste très vigilante à ce que l'ensemble de vos préconisations soit suivi d'effets. Concernant le CEF de Saint Germain Lespinasse, celles-ci ont effectivement été prises en compte ou sont toutes en voie de l'être.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de mes salutations distinguées.



**Eric DUPOND-MORETTI**